



Ville de Marcoussis

Liberté Egalité Fraternité

République Française - Département de l'Essonne

DÉCISION N° 2022-186

Approuvant la signature d'une convention relative à
l'organisation d'une formation « Relais Petite Enfance -
Mission d'information générale en matière de droit du travail »

Le Maire de la Ville de Marcoussis,

VU l'article L2122-22 4^{ème} du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal n° 2020-045 du 24 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué à Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs énumérés à l'article susvisé,

CONSIDERANT la nécessité d'organiser une formation « Relais Petite Enfance – mission d'information générale en matière de droit du travail »,

DÉCIDE

ARTICLE 1

Il est signé une convention relative à l'organisation d'une formation « Relais Petite Enfance – mission d'information générale en matière de droit du travail » dispensée par Mme Maëlle ARNAUD – 205 rue de Pessac 33000 BORDEAUX.

ARTICLE 2

La formation est organisée les 07, 08 et 09 novembre 2022 à EVRY à destination d'un agent de la collectivité pour un coût de 222.00 € TTC.

ARTICLE 3

La dépense sera imputée au budget ville 2022 – Article 6184 – Service 0200.

ARTICLE 4

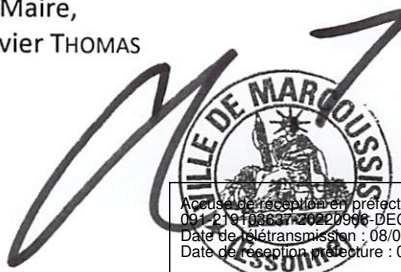
La présente décision sera transmise au représentant de l'Etat et au Receveur Municipal.

ARTICLE 5

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Marcoussis, le 06 septembre 2022

Le Maire,
Olivier THOMAS



Accusé de réception en préfecture
091-21010637-20220906-DEC2022-186-AU
Date de rétrotransmission : 08/09/2022
Date de réception en préfecture : 08/09/2022

